

- actionnaires de la dite compagnie qui assisteront pour cet objet en personne ou par procureur, et toutes les élections de directeurs auront lieu au scrutin, et les cinq personnes qui réuniront le plus grand nombre de voix aux élections seront directeurs; et s'il arrive à quelque élection que deux ou plusieurs personnes ont un nombre égal de voix, de manière que plus de cinq paraissent avoir été nommés directeurs à la majorité des voix, dans ce cas les actionnaires ci-dessus autorisés à faire l'élection procéderont à un second tour de scrutin, et détermineront à la majorité des voix lesquels de ceux qui ont eu le même nombre de voix, seront directeurs, de manière à compléter le nombre de cinq; et les dits directeurs, aussitôt après la dite élection procéderont de la même manière à élire l'un d'entre eux pour être président, et le dit président avec deux des dits directeurs formeront un quorum pour la transaction des affaires la dite compagnie; et s'il survient une vacance ou des vacances dans les offices de directeurs, ou dans celui de président, par décès, résignation ou absence de la province, la dite vacance ou les dites vacances seront remplies, pour le reste de l'année durant laquelle elles seront survenues, par un actionnaire ou des actionnaires qui seront nommés par la majorité des directeurs: pourvu toujours, que personne ne pourra être élu directeur, s'il ne possède au moins dix actions.

Election au scrutin.

Election du président.

Le président et les directeurs formeront un quorum. Manière de remplir les vacances.

Proviso.

- VII. Et qu'il soit statué, que chaque actionnaire aura droit à une voix pour toute et chaque action n'excedant pas cinquante qu'il aura possédé en son propre nom, au moins trente jours avant le jour de vote.

Une voix par action n'excedant pas £50.

- VIII. Et qu'il soit statué, que dans le cas où il arriverait qu'une élection de directeurs ne serait pas faite au jour où, conformément à cet acte, elle aurait dû être faite, la dite corporation ne sera pas pour cela considérée comme dissoute, mais il sera loisible de faire

Election de directeurs manquée, comment la réparer.